

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2024

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, DA SILVA Antonio, OROSQUETTE Bénédicte, BIBET Jérôme, CASSIGNOL Emanuelle, VILLARZEL Pierre-André, FAU Patrick.

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 4/09/2024

1 – CREATION APPENTIS DANS LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Il n'y a pas de préau dans la cour de l'école maternelle. Quand il fait mauvais temps ou trop chaud, les enfants doivent rester à l'intérieur car pas d'abri à l'extérieur. Un devis pour la création d'un appentis d'une surface de 4m X 8m a été établi par la Ste Villarzel pour la somme de 6 753€ HT, soit 7 929, 60€ TTC. Possibilité de récupérer la TVA sur ces travaux. Le conseil décide de revoir le projet et d'aller sur place pour voir où pourrait se faire l'abri.

2 – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ST JEAN

Dans la continuité du programme de rénovation de l'éclairage public dans le village, un devis a été établi par la Ste DEBELEC de Carcassonne pour la somme de 20 875€ HT soit 25 050€ TTC pour la rénovation de l'éclairage public à St Jean Route de Laure. Ces travaux comprennent le remplacement de 25 lampadaires. Subvention 60% par le SYADEN soit 12 525€.

3 – VIREMENT DE CREDITS

En prévision du paiement des jeux pour les enfants commandés à ALCO (27 032, 16€), il y a lieu d'effectuer un virement de crédits ainsi qu'il suit :

Article 2138 OPNI : moins 30 000€

Article 2188 Opération 138 : plus 30 000€

4 – RENOVATION ENERGETIQUE FOYER MUNICIPAL

Ce projet a été financé par la Région, le Fonds Vert et la DETR. Le Conseil Départemental n'a pas financé en 2024. Suite au courrier transmis à Mme La Présidente du Conseil Départemental de l'Aude, il y a lieu de déposer une nouvelle demande de financement avant le 31 octobre 2024 pour l'année 2025. Le conseil est d'accord de solliciter cette aide auprès du Département de l'Aude.

5 – FONDS COMPENSATION CARCASSONNE AGGLOMERATION / COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CLECT de Juin 2024

Suite à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 19 juin 2024, le montant du fonds de compensation a été fixé à la somme de 108 486, 90€. Ce fonds est versé mensuellement à la commune par Carcassonne Agglo. Approbation à l'unanimité de ce montant.

6 –ZONAGE FRANCE RURALITES REVITALISATION

Un nouveau zonage France Ruralités Revitalisation a été mis en place à compter du 1^{er} juillet 2024 pour soutenir les territoires ruraux fragiles et permettre aux entreprises qui s'y implantent de bénéficier d'exonérations temporaires d'impôts sur les bénéfices, de CFE, de TFPB notamment.

La commune d'Aigues-Vives est depuis le 1^{er} juillet 2024 classée en zone FRR. A ce titre, possibilité d'exonérer de TFPB les nouvelles entreprises dans certaines conditions. La perte de recettes liée à la mise en place de cette exonération facultative n'est pas compensée par l'Etat.

Les avis du conseil municipal sont très partagés. Après le passage au vote : POUR : 0, CONTRE 4, ABSTENTIONS : 7, le conseil décide de ne pas exonérer les entreprises. La documentation concernant cette nouvelle disposition sera envoyée par mail à tous les conseillers.

7 – TRANSPORT SCOLAIRE ECARTS

Suite à la dernière visite du contrôle technique, le petit bus communal qui effectue le transport des enfants domiciliés dans les écarts vers l'école n'a pas obtenu la conformité. Il est actuellement au garage LUCON en attente des pièces pour réparation. A ce jour, ce service est interrompu. Les parents ont été prévenus par téléphone.

Le conseil décide d'arrêter ce service en raison des difficultés rencontrées pour la réparation du mini-bus. Prévenir les parents par mail. Mettre en vente le petit bus.

8 – LOYERS IMPAYES LOCAL COMMERCIAL

SASU Tee-Shirt Occitanie, locataire du local commercial avenue de la promenade, reste redevable de la somme de 828€. Un commandement de payer les loyers leur a été transmis par voie d'huissier, lui demandant de régler la totalité de sa dette.

9 – RESILIATION BAIL LOCATION LOGEMENT COMMUNAL DELORT MICHELE

Demande de résiliation reçue le 1^{er} juillet 2024 pour un départ le 1^{er} octobre 2024. Le conseil accepte cette demande de résiliation à compter du 1/10/2024.

10 - LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 2, RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de location de la part de Christophe PAJOT, policier municipal, Police pluri-communale de Rieux-Minervois. Quelques travaux de rafraîchissement du logement seront effectués avant de relouer. Le nouveau bail pourra démarrer à compter du 1^{er} novembre 2024. Le conseil est d'accord de louer le logement communal de la rue des écoles à Christophe PAJOT au tarif de 517, 47€ par mois, caution d'un mois de loyer soit 517, 47€ à compter 1^{er} novembre 2024.

11 – TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose de ne plus fixer de limite maximum (6m²) de surface pour l'achat de concessions au cimetière communal. Le tarif est de 100€ le m² avec un minimum de surface d'achat de 3m².

12 – FOIRE DE LA POMME 2024

Point sur l'organisation de cette manifestation. Les exposants, traiteurs et artisans s'inscrivent tout doucement.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif du repas traiteur au foyer à 30€ au lieu de 25€. Le conseil approuve cette proposition. Les autres tarifs restent inchangés.

Le jour de la réunion des bénévoles est fixé au Jeudi 4 octobre 2024 à 18h à la mairie.

Le jour de la réunion des employés et des élus est fixé au Vendredi 5 octobre à 17h et 18h30.

13 – PROJET ASSOCIATION A AIGUES-VIVES

Une réunion est prévue le mercredi 11 septembre 2024 à 18h au foyer.

Solange BARON a fait le tour du village pour parler de ce projet aux personnes qui seraient susceptibles d'être intéressées par ce type d'activités.

Projet : Création d'une association qui proposerait diverses activités (marche, tricot, jeux de société, tout simplement papoter, boire un café ...) dans un local prêté par la commune. L'idée est de créer une association qui permettrait aux Aigues-Vivois de se retrouver et d'échanger des liens amicaux.

QUESTIONS DIVERSES

- **Achat remorque 4 roues :** 740€ pour l'aire de lavage des machines à vendanger.
- **Réparation de la colonne de remplissage :** Devis demandé à l'Entreprise SALES.
- **Caméras :** Prévoir de racheter une caméra pour rendre à l'Association de Chasse. Acheter une caméra pour la commune, coût environ 300€.
- **Départ à la retraite Michèle DELORT :** le vendredi 27/09/24 à 18h30 au foyer.
- **Terrains du lotissement Château d'eau** non construits sont envahis d'herbe.

